



Dans l'attente d'une revalorisation salariale salubre pour le métier d'orthophoniste

Suite à la publication d'un rapport de l'IGAS erroné qui considère les orthophonistes à un niveau d'étude bac+3, et considérant la lenteur et l'inéquité avec laquelle les revalorisations salariales promises se mettent en place, **la FOF s'interroge quant aux moyens que compte mobiliser le gouvernement** pour renforcer les équipes soignantes et faire en sorte que les orthophonistes restent en poste.

L'accès au soin des patients, sur tout le territoire, pâtit de cette politique, de même que la possibilité pour les étudiants en orthophonie d'être formés sur le terrain, à défaut de trouver des lieux de stage.

Nous rappelons que **le niveau de qualification des orthophonistes se situe à bac+5** et que leur salaire doit s'y aligner, dans la Fonction Publique Hospitalière comme dans les institutions médico-sociales. Ni le Ségur de la Santé ni la mission Laforcade ne sont satisfaisants. Pire encore, ils masquent les déconstructions imposées aux services et reculs concernant les droits du travail. La conférence des métiers qui a eu lieu le 18 février et le manque de précisions données aux syndicats renforcent ces doutes.

Afin de défendre le métier et l'accès au soin pour les patients, la FOF œuvre au sein de l'Intersyndicale des Orthophonistes et a envoyé le courrier ci-joint au Ministère de la Santé, demandant une audience au Ministre pour exposer ses préoccupations et recevoir des réponses.

La Commission Exercice Salarié de la FOF

Le 8 mars 2022

Fédération des Orthophonistes de France

16, rue des Champs de Charolles – 71120 CHAROLLES – Tél. : 03 88 35 90 52 - fof.federation@gmail.com

<https://federation-des-orthophonistes-de-france.fr/>